

Ville de  
**Charmes**  
au cœur de la proximité



# NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

BUDGET PRIMITIF 2024

10 AVRIL 2024

COMMUNE DE CHARMES

Place Henri Breton-88130 CHARMES

L'article 2313-1 du CGCT du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation, brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la commune.

Il est voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. L'année de renouvellement municipale un délai supplémentaire est accordé aux collectivités qui peuvent le voter jusqu'au 30 avril.

Il est constitué de deux sections, fonctionnement et investissement. Toutes deux doivent être présentées en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

L'article L.1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que : " Le budget de la commune territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice".

Un budget est soumis à certains principes budgétaires :

- Annualité
- Universalité
- Unité
- Équilibre
- Antériorité

À noter, au cours de la préparation budgétaire et de l'élaboration du budget primitif, il est conseillé d'adopter une vision plus pessimiste sur les recettes et une vision optimiste sur les dépenses.

Cette note répond à cette obligation pour la commune. Elle sera, comme le compte financier unique et la présentation du débat d'orientations budgétaires, disponible sur le site internet de la ville : <https://ville-charmes.fr/>

Le projet de budget 2024 a été bâti sur les bases du débat d'orientations budgétaires présenté le 21 février 2024

**IL EST PRÉSENTÉ AVEC REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2023**

# SECTION DE FONCTIONNEMENT

## DÉPENSES

Le montant des dépenses de la section de fonctionnement s'élève à 7 354 133,24 € :

Chapitre	Pour mémoire BP 2023	Réalisé en 2023 provisoire	BP 2024	Différence	VARIATION EN % par rapport au réalisé 2023
011- charges à caractère général	2 404 628,70	2 122 753,16	2 462 230,00	339 476,84	15,99%
012- charges de personnel	2 435 500,00	2 295 567,77	2 645 000,00	349 432,23	15,22%
014-atténuations de produits	3 500,00	3 481,00	5 000,00	1 519,00	43,64%
65- autres charges de gestion courante	452 200,00	442 352,31	416 600,00	-25 752,31	-5,82%
66- charges financières	11 562,50	11 325,36	10 492,00	-833,36	-7,36%
67- charges spécifiques	4 335,80	4 335,80	10 441,81	6 106,01	100,00%
68-Dotations aux provisions	0,00	0,00	84 500,00	84 500,00	
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>5 311 727,00</b>	<b>4 879 815,40</b>	<b>5 634 263,81</b>	<b>754 448,41</b>	<b>15,46%</b>
023-Virement à la section d'investissement	2 011 387,90	0,00	1 351 523,14		
042- opérations d'ordre	417 029,80	478 588,98	368 346,29	-110 242,69	-23,03%
<b>TOTAL</b>	<b>7 740 144,70</b>	<b>5 358 404,38</b>	<b>7 354 133,24</b>	<b>1 995 728,86</b>	<b>37,24%</b>

**Chapitre 011** : ce chapitre regroupe les dépenses suivantes : restauration et transport scolaires, consommations d'eau, gaz, électricité, carburant, fournitures, produits d'entretien, vêtements de travail, consommables, livres (bibliothèque), fournitures scolaires, contrats de prestations, locations, entretiens de terrains, de bâtiments, de voirie, de matériel roulant, de biens mobiliers, maintenance, assurances, formations du personnel, abonnements, fêtes et cérémonies...

*L'augmentation prévisionnelle résulte des contrats en augmentation (accueil enfance-jeunesse - restauration-charges pour la forêt-assurance des bâtiments...)*

**Chapitre 012** : ce chapitre regroupe les dépenses du personnel, en hausse afin de pallier à différentes augmentations (avancement d'échelons-de grades-titres Up Déjeuner),

*En augmentation car recrutement de personnel supplémentaire (chef de la police et chargé de communication)*

**Chapitre 014** : ce chapitre correspond aux dégrèvements de la taxe d'habitation sur les logements vacants.

**Chapitre 65** : ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les contributions aux syndicats, les contributions obligatoires, la subvention au CCAS, les subventions aux associations privées mais également les dons (crise Ukrainienne-catastrophes naturelles).

*À noter l'inscription obligatoire des formations correspondant à 10 % (11 500) des indemnités (115 000) au lieu de 20 % les années précédentes. L'augmentation des subventions aux associations-une diminution des remboursements au 65888 (remboursement du filet de sécurité pour 37 884)*

**Chapitre 66** : remboursement des intérêts des emprunts

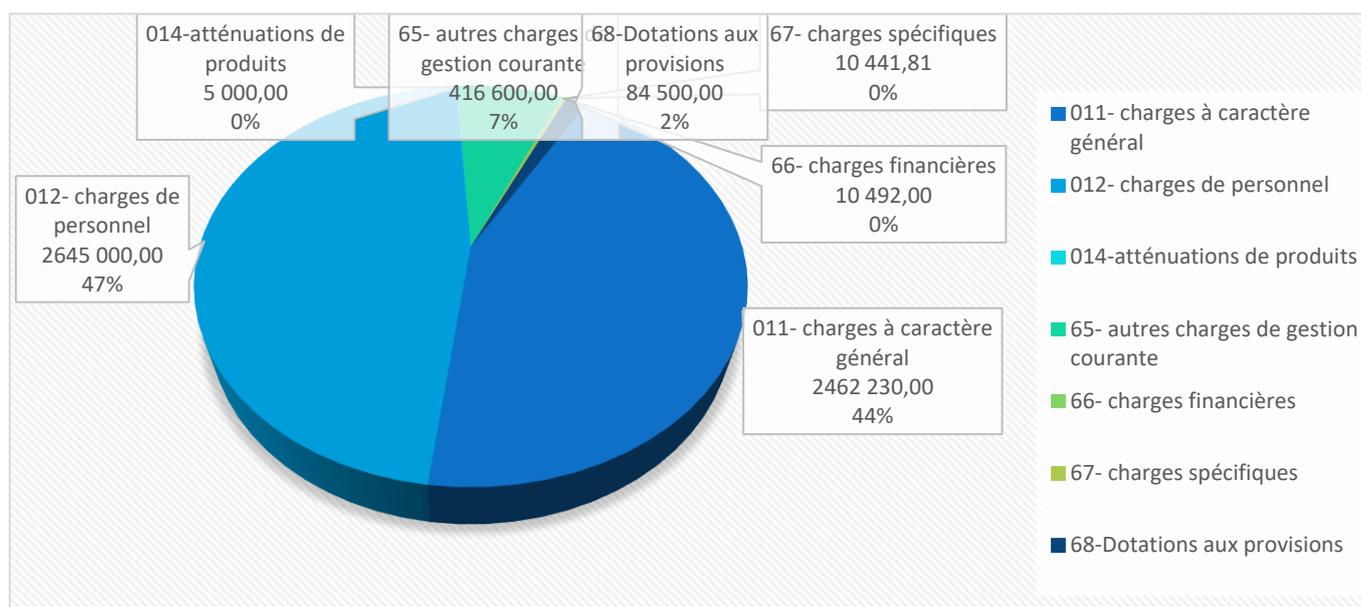
*Contrairement au capital, les intérêts sont en diminution chaque année*

**Chapitre 67** : correspond aux titres annulés sur exercices antérieurs

**Chapitre 68** : correspond aux provisions pour impayés

**Chapitre 023** : virement prévisionnel à la section d'investissement pour équilibrer cette dernière

**chapitre 042**- Concernant les opérations d'ordre : il s'agit des dotations aux amortissements que l'on retrouve en recettes d'investissement



## RECETTES

Le montant des recettes de la section de fonctionnement s'élève à 7 354 133,24 € :

Chapitre	Pour mémoire BP 2023	Réalisé en 2023 provisoire	BP 2024	Différence	VARIATION EN % par rapport au réalisé 2023
013 – Atténuations de charges	52 187,00	78 421,90	46 300,00	-32 121,90	-40,96%
70 – Produits des services	903 800,00	1 029 040,58	685 650,00	-343 390,58	-33,37%
73 – Impôts et taxes	1 450 445,00	1 448 843,20	1 445 872,00	-2 971,20	-0,21%
731-fiscalité	1 584 379,55	1 640 194,77	1 818 763,00	178 568,23	10,89%
74 – Dotations et participations	1 321 940,00	1 337 429,17	1 298 257,00	-39 172,17	-2,93%
75 – Autres produits de gestion courante	73 626,00	112 299,05	78 390,10	-33 908,95	-30,20%
76-produits financiers	1 568,00	82,00	82,00	0,00	0,00%
77 – Produits exceptionnels	1 000,00	75 148,03	0,00	-75 148,03	-100,00%
78- Reprises sur dépréciations	62 600,00	62 600,00	0,00	-62 600,00	-100,00%
<b>Total recettes réelles</b>	<b>5 451 545,55</b>	<b>5 784 058,70</b>	<b>5 373 314,10</b>	<b>-410 744,60</b>	<b>-7,10%</b>
042 – Opérations d'ordre	6 614,70	6 614,70	9 393,29	2 778,59	42,01%
<b>TOTAL</b>	<b>5 458 160,25</b>	<b>5 790 673,40</b>	<b>5 382 707,39</b>	<b>-407 966,01</b>	<b>-7,05%</b>
<b>RÉSULTAT ANTÉRIEUR</b>	<b>2 281 984,45</b>	<b>2 281 984,45</b>	<b>1 971 425,85</b>	<b>-310 558,60</b>	<b>-13,61%</b>
<b>TOTAL avec résultat</b>	<b>7 740 144,70</b>	<b>8 072 657,85</b>	<b>7 354 133,24</b>	<b>-718 524,61</b>	<b>-8,90%</b>

Chapitre 013 : ce chapitre regroupe les remboursements sur des agents en maladie (part salariale)

Chapitre 70 : ce chapitre regroupe les recettes générées par les concessions cimetière, les locations du port, la bibliothèque, les repas, les locations des salles, des logements, les recettes liées à l'accueil enfance-jeunesse, la vente de bois. *Il est prévu moins de vente de bois en 2024*

**Chapitre 73** : ce chapitre regroupe, les différentes taxes, le fonds national de garantie individuelle des ressources, le fonds péréquation et l'attribution de compensation de la Communauté d'agglomération d'Épinal...

**Chapitre 731** : nouveau en M57 et concerne la fiscalité uniquement, *une augmentation des bases est prévue*

**Chapitre 74** : ce chapitre regroupe les dotations de l'état, les subventions de fonctionnement, *la participation des agents aux chèques déjeuner*

**Chapitre 75** : ce chapitre regroupe les locations d'immeubles (pôle Marcel Goulette, l'office de tourisme, logements de l'école Henri Breton) *et les remboursements des sinistres (non budgétés)*

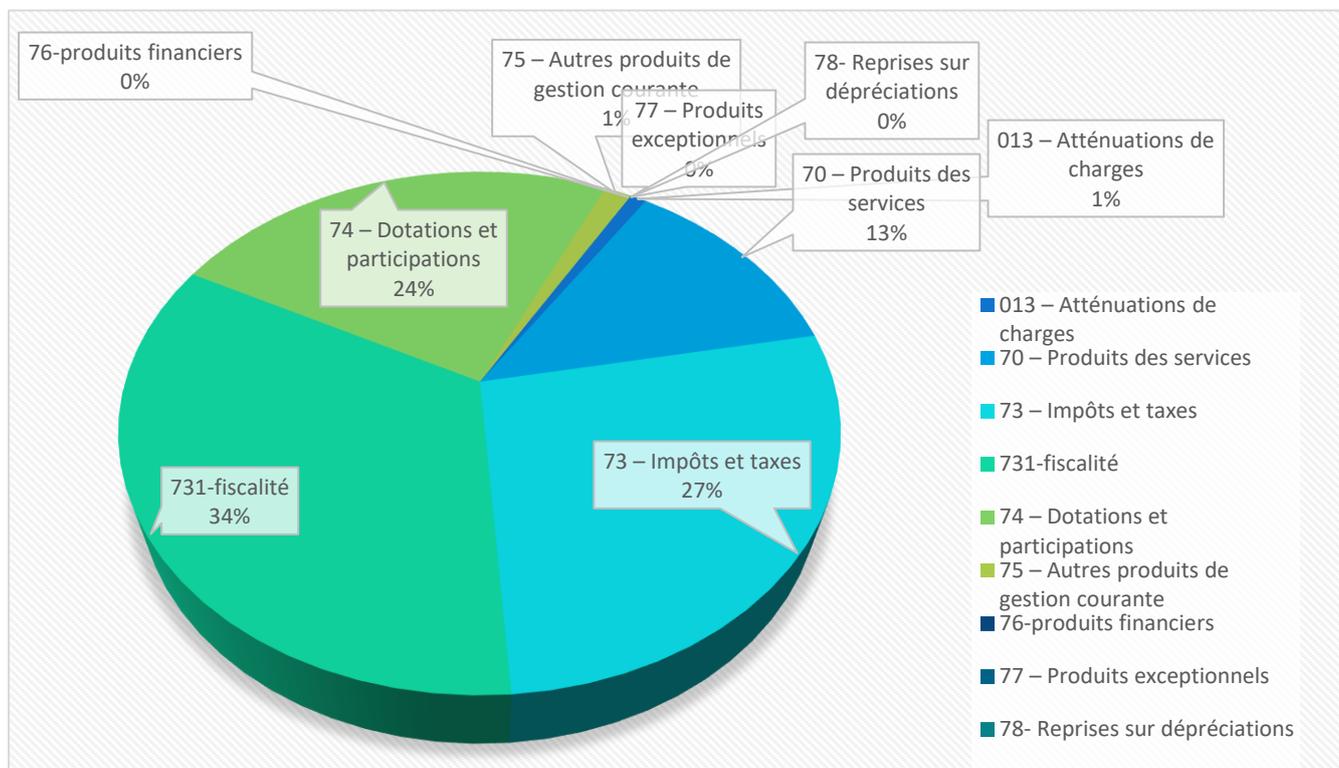
**Chapitre 76** : ce chapitre correspond aux parts sociales et intérêts du legs THIEBAUT.

**Chapitre 77** : ce chapitre regroupe essentiellement les produits des cessions mais également les mandats annulés sur exercices antérieurs *(non budgétés)*

**Chapitre 78** : une recette intervient sur ce chapitre lorsqu'il est constaté une reprise sur les provisions *(non budgétée)*

**chapitre 042** : les opérations d'ordre concernent les amortissements des subventions perçues que l'on retrouve en dépenses d'investissement

Le résultat antérieur de **1 971 425.85** correspond à la reprise par anticipation de l'excédent de fonctionnement de la commune

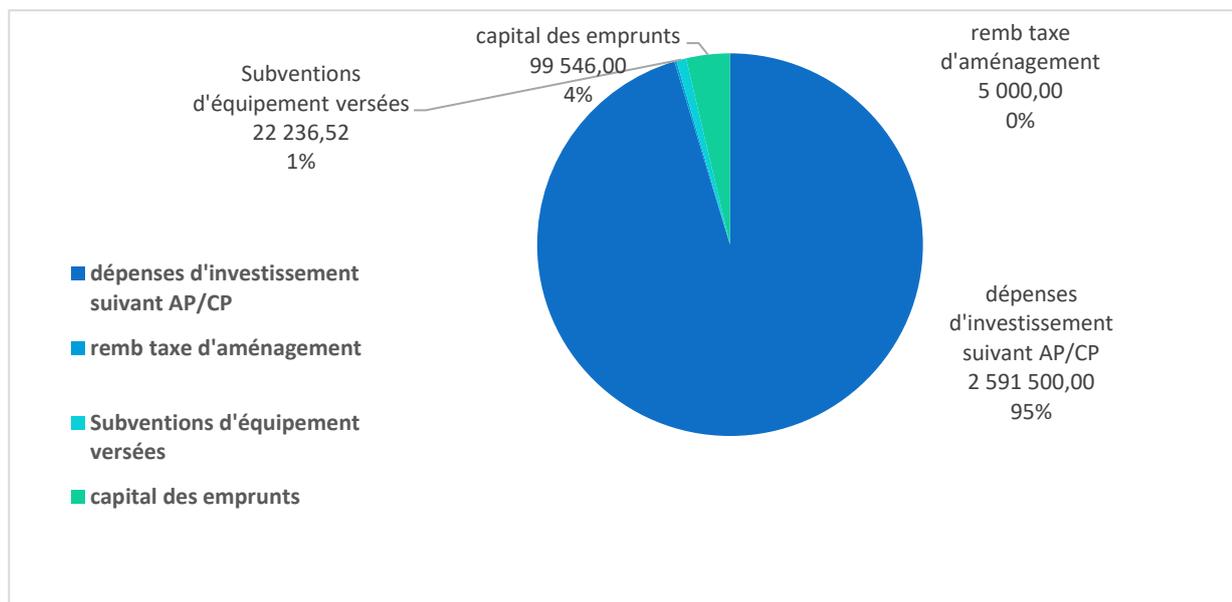


# SECTION D'INVESTISSEMENT

## DÉPENSES

Le montant des dépenses d'investissement s'élève à 3 470 503.43 € :

Chapitre	Pour mémoire BP 2023	Réalisé en 2023 provisoire	BP 2024	Différence	VARIATION EN % par rapport au réalisé 2023
dépenses d'investissement suivant AP/CP	3 174 639,00	2 054 483,85	2 591 500,00	537 016,15	26,14%
Remb taxe d'aménagement	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	
Subventions d'équipement versées	40 000,00	21 444,80	22 236,52	791,72	3,69%
capital des emprunts	98 478,00	98 477,03	99 546,00	1 068,97	1,09%
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>3 313 117,00</b>	<b>2 174 405,68</b>	<b>2 718 282,52</b>	<b>543 876,84</b>	<b>25,01%</b>
opérations d'ordre	6 614,70	6 614,70	9 393,29	2 778,59	42,01%
<b>TOTAL</b>	<b>3 319 731,70</b>	<b>2 181 020,38</b>	<b>2 727 675,81</b>	<b>546 655,43</b>	<b>25,06%</b>
<b>résultat antérieur</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>742 827,62</b>	<b>742 827,62</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>3 319 731,70</b>	<b>2 181 020,38</b>	<b>3 470 503,43</b>	<b>1 289 483,05</b>	<b>59,12%</b>



- ✚ Les dépenses d'investissement : correspondent au tableau des AP/CP
- ✚ Le remboursement de la taxe d'aménagement correspond à des trop-perçus
- ✚ Les subventions d'équipement correspondent aux subventions « ravalement façade » et aides à la rénovation des logements vacants
- ✚ Le capital à rembourser pour l'année en cours, pour rappel le capital initial s'élevait à 1 519 184.18 et concerne 3 emprunts (900 000 €-600 000 € et 19 184.18 € pour la reprise du budget forêt) - le capital à rembourser est de 964 092.76 à ce jour. La dette sera épurée fin 2034.

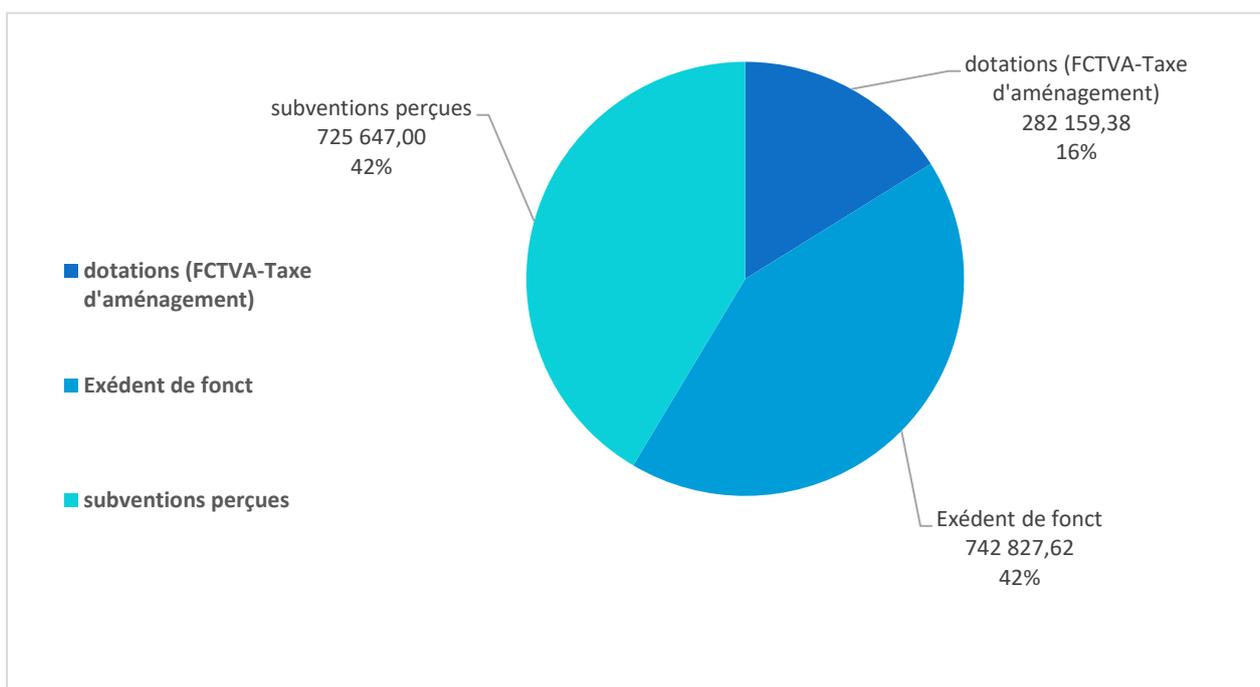
**Concernant les opérations d'ordre :** il s'agit des dotations aux amortissements que l'on retrouve en recettes de fonctionnement. Les inscriptions budgétaires concernent les subventions perçues et amortissables suivant le règlement budgétaire financier.

- ✚ Le résultat antérieur de **742 827.63** correspond à la reprise par anticipation du déficit d'investissement de la commune

## RECETTES

Le montant des recettes d'investissement de la section d'investissement s'élève 3 470 503,43 € et se répartit ainsi :

Chapitre	Pour mémoire BP 2023	Réalisé en 2023 provisoire	BP 2024	Différence	VARIATION EN % par rapport au réalisé 2023
dotations (FCTVA-Taxe d'aménagement)	104 000,00	95 515,65	282 159,38	186 643,73	195,41%
Exédent de fonct	0,00	0,00	742 827,62	742 827,62	
subventions perçues	479 479,12	556 253,25	725 647,00	169 393,75	30,45%
<b>Total recettes réelles</b>	<b>583 479,12</b>	<b>651 768,90</b>	<b>1 750 634,00</b>	<b>1 098 865,10</b>	<b>168,60%</b>
Virement de la section de fonct	2 011 387,90	0,00	1 351 523,14		
opérations d'ordre	417 029,80	478 588,96	368 346,29	-110 242,67	-23,03%
<b>TOTAL</b>	<b>3 011 896,82</b>	<b>1 130 357,86</b>	<b>3 470 503,43</b>	<b>2 087 487,53</b>	<b>184,67%</b>
<b>résultat antérieur</b>	<b>307 834,88</b>	<b>307 834,88</b>	<b>0,00</b>	<b>-307 834,88</b>	<b>-100,00%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 319 731,70</b>	<b>1 438 192,74</b>	<b>3 470 503,43</b>	<b>2 032 310,69</b>	<b>141,31%</b>



- ✚ **Dotations** : nous devrions percevoir un FCTVA plus important en 2024 car les investissements 2023 ont été plus importants
- ✚ **L'excédent de fonctionnement concerne** l'affectation suite au déficit investissement 2023
- ✚ **Les subventions** correspondent aux soldes attendus (aménagement de la Rue Didierjean ainsi que les travaux d'éclairage public)
- ✚ **Un virement de la section de fonctionnement de 1 351 523.14** est prévu afin de financer l'investissement 2024.
- ✚ **Concernant les opérations d'ordre**: il s'agit des dotations aux amortissements que l'on retrouve en dépenses de fonctionnement. Pour information, l'actif de la commune s'élève à **50 680 572.24** au 8 mars, date à laquelle un contrôle a été effectué, l'état de la commune est à ce jour en adéquation avec l'état de la Direction générale des Finances ainsi que les amortissements.

Les inscriptions budgétaires concernent les investissements mandatés et amortissables suivant le règlement budgétaire financier.